



Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

Service des communications

Pour publication immédiate

COMMUNIQUÉ

Lancement de la campagne de sensibilisation contre le vandalisme

« Tu vandalises, tu prives »

Îles-de-la-Madeleine, le 9 août 2011 – C'est en compagnie de l'agent Michaël Michaud-Collin représentant la Sûreté du Québec, d'Hubert Poirier, directeur général et de Michel Leblanc, directeur du Service loisir, culture et vie communautaire, que le maire Joël Arseneau a annoncé le début de la campagne de sensibilisation contre le vandalisme. Cette campagne a été mise en place du fait du trop grand nombre de cas de vandalisme commis sur les infrastructures municipales.

En 2010, ce sont 75 000 \$ qui ont été ponctionnés du budget annuel du Service loisir, culture et vie communautaire afin de réparer les dégâts liés au vandalisme et rétablir le service public endommagé. Des poteaux arrachés, des bris sur des infrastructures, des vols, des graffitis, des terrains abîmés par des véhicules, ou des toilettes souillées sont autant d'exemples d'actes de vandalisme qui ont pu être constatés ces dernières années.

La mission principale de la Municipalité étant d'assurer à ses citoyens un milieu de vie de qualité en leur offrant des services publics efficaces, la Municipalité entend, sensibiliser la population. De fait, c'est l'ensemble de la population qui pâtit du vandalisme. Ceci est vérifié tant du point de vue financier, puisqu'une partie du budget des loisirs est ponctionné, que du point de vue communautaire, dans la mesure où ce qui est alloué pour réparer les dégâts du vandalisme ne l'est pas pour autre chose. De plus, de tels actes privent l'ensemble des usagers du service offert pendant la durée des travaux de réparation.

La collaboration de la population est donc requise. De fait, il est nécessaire que chacun joue un rôle de sensibilisation auprès de son entourage. De plus, les témoins d'actes de vandalisme devraient avoir le réflexe de prévenir la Sûreté du Québec en composant le 911 ou la ligne téléphonique de l'infocrime au 1 800 711 1 800. Il est également possible de contacter les bureaux de la mairie au 418 986-3100. La Municipalité s'engage quant à elle à porter plainte à chaque constat d'infraction sur ses infrastructures. La coopération de tous est importante dans la mesure où le vandalisme n'est pas un acte gratuit, c'est l'ensemble de la population qui paye pour ce qui est démolé.

– 30 –

Pour information : Elena Haratsaris, coordonnatrice des communications

eharatsaris@muniles.ca

418 986-3100, poste 328